



N° 13 614*01

**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

| A. VOTRE IDENTITÉ |
|---|
| Dénomination (pour les personnes morales : APEX ENERGIE) |
| Adresse : Parc Majoria 889 rue de la Vieille Poste, Bâtiment Cassiopée – CS 60038 Commune Montpellier CEDEX 2 Code postal : 34060 |
| Nature des activités : Producteur d'énergie renouvelable (photovoltaïque) |
| Qualification : Le bureau d'études Biotope a assisté APEX ENERGIE, dans le cadre de la présente demande. Le bureau d'études Biotope est spécialisé dans l'expertise et la gestion des milieux naturels. |

| B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS | | |
|---|----------------------|---|
| Nom scientifique | Nom commun | Description (1) |
| Insectes (2 espèces) | | |
| <i>Cerambyx cerdo</i> | Grand Capricorne | 10 individus ont été observés dans des boisements avec de vieux chênes (présents d'un vieux chêne isolé au sein de l'aire d'implantation du projet). Destruction d'un vieux chêne isolé au sein de l'aire d'implantation du projet. |
| <i>Platycleis affinis</i> | Decticelle côtière | 1 individu a été recensé dans des friches thermophiles en dehors de l'aire d'étude rapprochée. Toutefois les fourrés arbustifs acidiphiles présentes en grande partie sur l'ensemble l'aire d'implantation du projet pourrait être des milieux favorables à cette espèce. Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| Amphibiens (8 espèces) | | |
| <i>Alytes obstetricans</i> | Alyte accoucheur | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de repos et d'hivernage (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Bufo spinosus</i> | Crapaud épineux | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de repos et d'hivernage (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Hyla meridionalis</i> | Rainette méridionale | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de repos et d'hivernage (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Lissotriton helveticus</i> | Triton palmé | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de repos et d'hivernage (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Pelodytes punctatus</i> | Péloodyte ponctué | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de repos et d'hivernage (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Pelophylax ridibundus</i> | Grenouille riuse | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de repos et d'hivernage (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Rana dalmatina</i> | Grenouille agile | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de repos et d'hivernage (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Salamandra salamandra</i> | Salamandre tachetée | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de repos et d'hivernage (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |

| Reptiles (5 espèces) | | |
|---|--|---|
| <i>Hierophis viridiflavus</i> | Couleuvre verte-et-jaune | Espèce qui fréquente une large gamme d'habitats terrestres comme les haies, les lisières de bois, les talus, les landes et se retrouve même dans les petits fourrés épars dans les zones de cultures intensives. Les haies, fourrés, landes et bosquets clairsemés constituent ses principaux habitats. Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Lacerta bilineata</i> | Lézard à deux raies | Espèce qui apprécie les broussailles, clairières et fourrés en bordure desquels elle assure sa thermorégulation et où elle peut trouver refuge. Ce Lézard semble aussi apprécier l'humidité et peut donc être observé près des rivières, fossés et lacs, notamment aux abords des boisements riverains. Nombreux individus recensés aux abords des landes, des lisières et des chemins ensoleillés. Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Natrix helvetica</i> | Couleuvre helvétique | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Natrix maura</i> | Couleuvre vipérine | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Podarcis muralis</i> | Lézard des murailles | Espèce ubiquiste qui fréquente aussi bien les milieux naturels qu'anthropiques. C'est une espèce commensale de l'Homme. Elle préfère cependant les endroits pierreux ensoleillés, vieux murs, rocailles, carrières, talus et voies de chemins de fer, avec des anfractuosités pour se réfugier. Les haies, fourrés, landes et bosquets clairsemés constituent ses principaux habitats. Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| Oiseaux nicheurs sur l'aire d'étude (27 espèces) | | |
| <i>Accipiter nisus</i> | Épervier d'Europe | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Aegithalos caudatus</i> | Mésange à longue queue, Orite à longue queue | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Buteo buteo</i> | Buse variable | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Caprimulgus europaeus</i> | Engoulevent d'Europe | Espèce qui fréquente essentiellement les landes, coupes forestières et clairières. Son territoire est principalement constitué d'un espace semi ouvert, semi boisé, avec des zones buissonnantes et des parties de sol nu, où il niche. Se reproduit dans les landes et petits bosquets clairsemés de l'aire d'étude immédiate. Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Carduelis carduelis</i> | Chardonneret élégant | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Circus cyaneus</i> | Busard Saint-Martin | 1 couple nicheur observé en 2020 avec 2 jeunes à l'envol. 1 couple nicheur observé en 2021 avec 1 jeune à l'envol. Le site de nidification n'a pas été retrouvé aujourd'hui mais ce rapace est régulier sur le site. Toutefois, les landes et les fourrés présents sur l'aire d'étude immédiate sont des habitats favorables à la reproduction de cette espèce. Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Cisticola juncidis</i> | Cisticole des joncs | Espèce menacée mais encore commune en plaine dans l'ouest de la région Occitanie. Fréquente les milieux ouverts herbacés et les cultures de printemps (céréales notamment). |

| | | |
|--------------------------------|--|--|
| | | Niche également dans des cultures de céréales. Destruction d'environ 0,26 ha d'habitat de reproduction (Prairies). |
| <i>Cuculus canorus</i> | Coucou gris | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Cyanistes caeruleus</i> | Mésange bleue | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Dendrocopos major</i> | Pic épeiche | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Emberiza calandra</i> | Bruant proyer | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Emberiza cirius</i> | Bruant zizi | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Erithacus rubecula</i> | Rougegorge familier | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Fringilla coelebs</i> | Pinson des arbres | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Hippolais polyglotta</i> | Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Lanius collurio</i> | Pie-grièche écorcheur | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Luscinia megarhynchos</i> | Rossignol philomèle | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Parus major</i> | Mésange charbonnière | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Phylloscopus bonelli</i> | Pouillot de Bonelli | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Phylloscopus collybita</i> | Pouillot véloce | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Picus viridis</i> | Pic vert, Pivert | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Prunella modularis</i> | Accenteur mouchet | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Saxicola rubicola</i> | Tarier pâtre | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Sylvia atricapilla</i> | Fauvette à tête noire | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Sylvia communis</i> | Fauvette grisette | Espèce largement répandue, qui affectionne les milieux semi-ouverts lui offrant une profusion d'arbustes et de buissons. Elle occupe également les friches pour peu qu'elles présentent au moins quelques petits ligneux. Espèce très commune sur l'aire d'étude. Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Sylvia melanocephala</i> | Fauvette mélanocéphale | Espèce en expansion dans l'ouest de l'Occitanie. Fréquente essentiellement les formations de landes thermophiles à Buis, à Ajonc ou encore à Genêt d'Espagne Uniquement en halte migratoire sur l'aire d'étude. Pourrait toutefois se reproduire dans les landes et les fourrés dans un futur proche. Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Troglodytes troglodytes</i> | Troglodyte mignon | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| Mammifères (3 espèces) | | |
| <i>Erinaceus europaeus</i> | Hérisson d'Europe | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |

| | | |
|---------------------------------|-----------------------------|---|
| <i>Genetta genetta</i> | Genette commune | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| <i>Sciurus vulgaris</i> | Ecureuil roux | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat de reproduction et pour leur cycle de vie (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts). |
| Chiroptères (22 espèces) | | |
| <i>Barbastella barbastellus</i> | Barbastelle d'Europe | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Eptesicus serotinus</i>) | Sérotine commune | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Hypsugo savii</i> | Vespère de Savi | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Myotis alcathoe</i> | Murin d'Alcathoe | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Myotis bechsteinii</i> | Murin de Bechstein | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Myotis blythii</i> | Petit Murin | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Myotis daubentonii</i> | Murin de Daubenton | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Myotis emarginatus</i> | Murin à oreilles échançrées | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Myotis myotis</i> | Grand Murin | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Myotis mystacinus</i> | Murin à moustaches | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Myotis nattererri</i> | Murin de Natterer | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Nyctalus lasiopterus</i> | Grande Noctule | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Nyctalus leisleri</i> | Noctule de Leisler | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Nyctalus noctula</i> | Noctule commune | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Pipistrellus nathusii</i> | Pipistrelle de Nathusius | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Pipistrellus pygmaeus</i> | Pipistrelle soprane | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Pipistrellus kuhlii</i> | Pipistrelle de Kuhl | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |

| | | |
|----------------------------------|---------------------|---|
| <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Pipistrelle commune | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Plecotus auritus</i> | Oreillard roux | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Plecotus austriacus</i> | Oreillard gris | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | Grand Rhinolophe | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |
| <i>Rhinolophus hipposideros</i> | Petit Rhinolophe | Destruction d'environ 13,6 ha d'habitat (landes et fourrés, cortège des milieux semi-ouverts) utilisé pour leur cycle de vie (principalement pour la chasse). |

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

| | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Apex Energie souhaite implanter une centrale photovoltaïque afin de développer les énergies renouvelables sur la commune de Labourgade.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : Destruction d'habitats de repos et/ou de reproduction d'espèces protégées par les travaux de réalisation du projet ainsi que diminution de l'intérêt de l'habitat pour l'espèce durant la phase d'exploitation (estimée à 30 années), en raison de la modification durable des conditions écologiques.

...
 Altération Préciser :

Dégradation Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Ecologues spécialisés sur la faune et la flore (Bureau d'études ou associations)

Formation continue en biologie animale Préciser :

Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Le démarrage des travaux est conditionné par le calendrier écologique défini dans les mesures de réduction ; les travaux ne pourront débuter qu'à partir de la mi-septembre suivant l'obtention du permis de construire, quel que soit le moment de sa délivrance.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Occitanie
 Départements : Tarn-et-Garonne (82)
 Cantons :
 Communes : Labourgade

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
- Mesures de protection réglementaires
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace
- Renforcement des populations de l'espèce
- Autres mesures Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Dans le cadre du dossier de demande de dérogation au titre de l'Article L411-2 du Code de l'environnement, plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de compensation des impacts et d'accompagnement et de suivi des mesures ont été définies, en vue de garantir le maintien de l'état de conservation des espèces impactées à l'échelle locale.

- Les mesures les plus notables étant les suivantes :
- Une importante mesure d'évitement a été mis en place, réduisant l'emprise du projet 43,5 ha à 11 ha. Cette dernière emprise retenue permet d'éviter le site de nidification du Busard Saint Martin identifié en 2021, des boisements de chênes, les plans d'eau et les cours d'eau et de conserver les corridors écologiques.
 - Des poses de gîtes artificiels (nichoirs semi-ouverts, pierriers) seront installés aux alentours du projet dans l'objectif de créer de micro-habitats favorables à la faune.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MONTPELLIER
le 4/7/2025
Votre signature

Signé par :

Bertrand DELLINGER

7B68D40DB563480...



N° 13616*01

DEMANDE DE DEROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT**
 LA DESTRUCTION
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE
DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
 définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

Dénomination (pour les personnes morales) : APEX ENERGIE

Adresse : Parc Majoria, 889 rue de la Vieille Poste, Bâtiment Cassiopée – CS 60038

Commune : Montpellier – CEDEX 2

Code postal : 34060

Nature des activités : Producteur d'énergie renouvelable (photovoltaïque)

Qualification : Le bureau d'études Biotope a assisté APEX ENERGIE, dans le cadre de la présente demande. Le bureau d'études Biotope est spécialisé dans l'expertise et la gestion des milieux naturels.

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

| Nom scientifique | Nom commun | Quantité / Description (1 et 2) |
|-------------------------------|----------------------|--|
| Insectes (2 espèces) | | |
| <i>Cerambyx cerdo</i> | Grand Capricorne | 10 individus ont été observés dans des boisements avec de vieux chênes (présents d'un vieux chêne isolé au sein de l'aire d'implantation du projet). Au maximum 10 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Platycleis affinis</i> | Decticelle côtière | 1 individu a été recensé dans des friches thermophiles en dehors de l'aire d'étude rapprochée. Toutefois les fourrés arbustifs acidiphiles présentes en grande partie sur l'ensemble l'aire d'implantation du projet pourrait être des milieux favorables à cette espèce. Au maximum 1 individu sera impacté par ce projet. |
| Amphibiens (8 espèces) | | |
| <i>Alytes obstetricans</i> | Alyte accoucheur | L'espèce n'a pas été contactée sur l'aire d'étude, mais est considérée comme présente au niveau des plans d'eau au nord de l'aire d'étude. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Bufo spinosus</i> | Crapaud épineux | Plusieurs milliers de têtards ont été recensés. 17 juvéniles ont été contactés sur l'aire d'étude rapprochée. Au maximum 20 individus adultes seront impactés par le projet. Si une zone d'eau se créer une l'aire d'implantation du projet durant la phase travaux au maximum 5 000 têtards seront impactés par le projet, mais cette configuration est peu probable. |
| <i>Hyla meridionalis</i> | Rainette méridionale | 7 individus contactés en reproduction sur l'aire d'étude rapprochée. Au maximum 10 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Lissotriton helveticus</i> | Triton palmé | 1 individu contacté en reproduction sur l'aire d'étude rapprochée. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Pelodytes punctatus</i> | Pélodyte ponctué | L'espèce n'a pas été contactée sur l'aire d'étude, mais est considérée comme présente au niveau des plans d'eau au nord de l'aire d'étude rapprochée. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |

| | | |
|--|---|---|
| <i>Pelophylax ridibundus</i> | Grenouille rieuse | 10 individus contactés en reproduction sur l'aire d'étude rapprochée. Au maximum 15 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Rana dalmatina</i> | Grenouille agile | L'espèce n'a pas été contactée sur l'aire d'étude, mais est considérée comme présente au niveau des plans d'eau au nord de l'aire d'étude rapprochée. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Salamandra salamandra</i> | Salamandre tachetée | 3 individus contactés en reproduction sur l'aire d'étude rapprochée. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| Reptiles (5 espèces) | | |
| <i>Hierophis viridiflavus</i> | Couleuvre verte-et-jaune | 7 Individus contactés sur l'aire d'étude rapprochée. Au maximum 10 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Lacerta bilineata</i> | Lézard à deux raies | 19 Individus contactés sur l'aire d'étude rapprochée. Au maximum 25 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Natrix helvetica</i> | Couleuvre helvétique | L'espèce n'a pas été contactée sur l'aire d'étude rapprochée mais est considérée comme présente. Au maximum 2 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Natrix maura</i> | Couleuvre vipérine | L'espèce n'a pas été contactée sur l'aire d'étude rapprochée mais est considérée comme présente Au maximum 2 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Podarcis muralis</i> | Lézard des murailles | 27 Individus contactés sur l'aire d'étude rapprochée. Au maximum 30 individus seront impactés par le projet. |
| Oiseaux nicheurs sur l'aire d'étude rapprochée (27 espèces) | | |
| <i>Accipiter nisus</i> | Épervier d'Europe | Plusieurs individus (au maximum 5) seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Aegithalos caudatus</i> | Mésange à longue queue, Orite à longue queue | Plusieurs individus (au maximum 5) seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Buteo buteo</i> | Buse variable | 1 individu au maximum sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Caprimulgus europaeus</i> | Engoulevent d'Europe | Au moins 2 mâles chanteurs dans l'aire d'étude rapprochée. Se reproduit dans les landes et petits bosquets clairsemés de l'aire d'étude. Cette espèce niche directement au sol. Au maximum 4 individus seront impactés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Carduelis carduelis</i> | Chardonneret élégant | Cette espèce niche dans la végétation basse. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Circus cyaneus</i> | Busard Saint-Martin | 1 couple nicheur observé en 2020 avec 2 jeunes à l'envol. 1 couple nicheur observé en 2021 avec 1 jeune à l'envol. Le site de nidification n'a pas été retrouvé aujourd'hui mais ce rapace est régulier sur le site. 24 points d'observation de l'espèce ont été recensés sur l'ensemble du site, avec des effectifs variant d'un à deux individus par point. Au maximum 2 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Cisticola juncidis</i> | Cisticole des joncs | Au moins 5 couples sur l'aire d'étude immédiate. Au maximum 12 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Cuculus canorus</i> | Coucou gris | En raison de l'étendue du territoire et du faible nombre d'individus coexistant sur le même site, au maximum un individu sera dérangé pendant les phases de travaux et d'exploitation du projet |
| <i>Cyanistes caeruleus</i> | Mésange bleue | Au maximum 5 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Dendrocopos major</i> | Pic épeiche | Au maximum 1 individu sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Emberiza calandra</i> | Bruant proyer | Plusieurs couples identifiés. (Au moins 3 couples) Au maximum 6 individus seront impactés par le projet. |

| | | |
|--|--|---|
| <i>Emberiza cirulus</i> | Bruant zizi | Au maximum 2 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Erithacus rubecula</i> | Rougegorge familier | Au maximum 5 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Fringilla coelebs</i> | Pinson des arbres | Au maximum 5 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Hippolais polyglotta</i> | Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant | Cette espèce niche dans les ronciers et fourrées denses. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Lanius collurio</i> | Pie-grièche écorcheur | 1 couple observé. Niche probablement dans des buissons/haies. Au maximum 2 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Luscinia megarhynchos</i> | Rosignol philomèle | Au maximum 5 individus seront Cette espèce niche dans les ronciers et fourrées denses. |
| <i>Parus major</i> | Mésange charbonnière | Au maximum 5 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Phylloscopus bonelli</i> | Pouillot de Bonelli | Au maximum 2 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Phylloscopus collybita</i> | Pouillot véloce | Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Picus viridis</i> | Pic vert, Pivert | Au maximum 1 individu sera dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Prunella modularis</i> | Accenteur mouchet | Au maximum 5 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Saxicola rubicola</i> | Tarier pâtre | Au moins 3 couples sur l'aire d'étude immédiate. Au maximum 6 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Sylvia atricapilla</i> | Fauvette à tête noire | Au maximum 5 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Sylvia communis</i> | Fauvette grisette | Probablement plus d'une quinzaine de couples Au maximum 30 à 35 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Troglodytes troglodytes</i> | Troglodyte mignon | Au maximum 2 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Sylvia melanocephala</i> | Fauvette mélanocéphale | 5 couples. Au maximum 10 individus dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| Oiseaux non nicheurs sur l'aire d'étude rapprochée (28 espèces) | | |
| <i>Alcedo atthis</i> | Martin-pêcheur d'Europe | Au maximum 1 individu sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Anthus pratensis</i> | Pipit farlouse | Au maximum 3 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Apus apus</i> | Martinet noir | Au maximum 3 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Ardea alba</i> | Grande aigrette | Au maximum 1 individu sera dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Ardea cinerea</i> | Héron cendré | Au maximum 1 individu sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Burhinus oediconemus</i> | Edicnème criard | 1 individu chanteur recensé à plusieurs centaines de mètres de l'aire d'étude rapprochée, dans une parcelle cultivée. Au maximum 1 individu sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Certhia brachydactyla</i> | Grimpereau des jardins | Au maximum 4 individus dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Chloris chloris</i> | Verdier d'Europe | Au maximum 3 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Circus pygargus</i> | Busard cendré | Au maximum 1 individu sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Corvus monedula</i> | Choucas des tours | Au maximum 3 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |

| | | |
|---------------------------------|--|--|
| <i>Egreta garzetta</i> | Aigrette garzette | Au maximum 1 individu sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Elanus caeruleus</i> | Elanion blanc | 1 individu observé lors de chaque campagne d'inventaires (2020 et 201). Au maximum 1 individu sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Falco tinnunculus</i> | Faucon crécerelle | Au maximum 1 individu sera dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Hirundo rustica</i> | Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée | Au maximum 5 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Merops apiaster</i> | Guêpier d'Europe | Au maximum 3 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Milvus migrans</i> | Milan noir | Au maximum 1 individu sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Motacilla cinerea</i> | Bergeronnette des ruisseaux | Au maximum 1 individu sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Muscicapa striata</i> | Gobemouche gris | 8 individus observés sur l'aire d'étude immédiate. Au maximum 10 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Nycticorax nycticorax</i> | Héron bihoreau, Bihoreau gris | Au maximum 1 individu sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Oriolus oriolus</i> | Loriot d'Europe, Loriot jaune | Au maximum 2 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Passer domesticus</i> | Moineau domestique | Au maximum 3 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Pernis apivorus</i> | Bondrée apivore | 1 individu en passage sur l'aire d'étude rapprochée. Au maximum 1 individu sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Phoenicurus ochruros</i> | Rougequeue noir | Au maximum 3 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Regulus ignicapilla</i> | Roitelet à triple bandeau | Au maximum 2 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Serinus serinus</i> | Serin cini | Au maximum 3 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Sitta europaea</i> | Sittelle torchepot | Au maximum 1 individu sera dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Strix aluco</i> | Chouette hulotte | Au maximum 1 individu sera dérangé pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| <i>Tachybaptus ruficollis</i> | Grèbe castagneux | Au maximum 2 individus seront dérangés pendant la phase travaux et exploitation du projet. |
| Mammifères (3 espèces) | | |
| <i>Erinaceus europaeus</i> | Hérisson d'Europe | Crottes recensées sur un chemin. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Genetta genetta</i> | Genette commune | L'espèce n'a pas été contactée sur l'aire d'étude mais est considérée comme présente. Au maximum 1 individu sera impacté par le projet. |
| <i>Sciurus vulgaris</i> | Ecureuil roux | L'espèce n'a pas été contactée sur l'aire d'étude mais est considérée comme présente. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| Chiroptères (22 espèces) | | |
| <i>Barbastella barbastellus</i> | Barbastelle d'Europe | Espèce régulière avec une activité faible sur l'aire d'étude rapprochée. Gîte arboricole potentiel sur la zone d'étude rapprochée. Au maximum 2 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Eptesicus serotinus</i> | Sérotine commune | Espèce contactée avec une activité moyenne. Territoire de chasse probable. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |

| | | |
|----------------------------------|-----------------------------|---|
| <i>Hypsugo savii</i> | Vespère de Savi | Espèce contactée une fois. Espèce en limite d'aire, transit et chasse probable, pas de gîtes favorables. Au maximum 2 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Myotis alcathoe</i> | Murin d'Alcathoe | Espèce non observée mais considérée comme présente sur l'aire d'étude rapprochée. Espèce des milieux boisées feuillus, gîtes dans les cavités d'arbres. Au maximum 2 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Myotis bechsteinii</i> | Murin de Bechstein | Activité moyenne enregistrée. Gîte vraisemblablement sur l'aire d'étude rapprochée, de nombreux arbres lui sont favorables. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Myotis blythii</i> | Petit Murin | Contacté sur site avec une activité moyenne (chasse), Liée aux milieux ouverts. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Myotis daubentonii</i> | Murin de Daubenton | Espèce présente avec une activité moyenne sur l'aire d'étude rapprochée. Gîte arboricole potentiel. Territoires de chasse favorable (étangs). Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Myotis emarginatus</i> | Murin à oreilles échanquées | Espèce contactée une fois. Probabilité forte de gîte arboricole sur l'aire d'étude rapprochée. Site favorable pour la chasse. Au maximum 2 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Myotis myotis</i> | Grand Murin | Contacté sur site avec une activité moyenne (chasse), Liée aux milieux ouverts. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Myotis mystacinus</i> | Murin à moustaches | Activité moyenne enregistrée. Probabilité forte de gîte arboricole sur l'aire d'étude rapprochée. Site favorable pour la chasse. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Myotis nattererri</i> | Murin de Natterer | Activité moyenne enregistrée. Probabilité forte de gîte arboricole sur l'aire d'étude rapprochée. Site favorable pour la chasse. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Nyctalus lasiopterus</i> | Grande Noctule | Espèce non observée mais considérée comme présente sur l'aire d'étude. Au maximum 2 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Nyctalus leisleri</i> | Noctule de Leisler | Espèce contactée une fois. Transit probable. Au maximum 2 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Nyctalus noctula</i> | Noctule commune | Espèce non observée mais considérée comme présente sur l'aire d'étude. Au maximum 2 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Pipistrellus nathusii</i> | Pipistrelle de Nathusius | Activité forte enregistrée (passage migratoire probable). Site favorable pour la chasse et le gîte. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Pipistrellus pygmaeus</i> | Pipistrelle soprane | Activité moyenne enregistrée. Site favorable pour la chasse. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Pipistrellus kuhlii</i> | Pipistrelle de Kuhl | Activité moyenne enregistrée. Site favorable pour la chasse. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Pipistrellus pipistrellus</i> | Pipistrelle commune | Activité moyenne enregistrée. Site favorable pour la chasse. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Plecotus auritus</i> | Oreillard roux | Contacté sur le site avec des activités moyennes. Site favorable pour la chasse et le gîte. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Plecotus austriacus</i> | Oreillard gris | Contacté sur le site avec des activités moyennes. Site favorable pour la chasse et le gîte. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |

| | | |
|----------------------------------|------------------|---|
| <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | Grand Rhinolophe | Espèce contactée avec une forte activité. L'aire d'étude est un territoire de chasse. Gîte probablement dans des bâtiments alentours. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |
| <i>Rhinolophus hipposideros</i> | Petit Rhinolophe | Espèce contactée avec une forte activité. L'aire d'étude est un territoire de chasse. Gîte probablement dans des bâtiments alentours. Au maximum 5 individus seront impactés par le projet. |

(1) Nature des spécimens, sexe, signes particuliers.

(2) Les reptiles, amphibiens et mammifères peuvent être concernés par la capture, la destruction et la perturbation/dérangement. La **capture** concerne la saisie d'individus vivants, la **destruction** implique la perte directe d'individus ou de leur habitat direct tels que la destruction de nids, tandis que la **perturbation** ou **dérangement** correspond à des modifications temporaires de leur comportement ou habitat sans mort ni destruction définitive. Les chiroptères et les oiseaux, et particulièrement les oiseaux non nicheurs, sont principalement concernés par le dérangement, qui se traduit par des nuisances sonores ou une perte temporaire de zones de chasse ou zone de repos.

| C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION * | | | |
|--|--------------------------|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Protection de la faune ou de la flore | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux cultures | <input type="checkbox"/> |
| Sauvetage de spécimens | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux forêts | <input type="checkbox"/> |
| Conservation des habitats | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages aux eaux | <input type="checkbox"/> |
| Inventaire de population | <input type="checkbox"/> | Prévention de dommages à la propriété | <input type="checkbox"/> |
| Etude écoéthologique | <input type="checkbox"/> | Protection de la santé publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude génétique ou biométrie | <input type="checkbox"/> | Protection de la sécurité publique | <input type="checkbox"/> |
| Etude scientifique autre | <input type="checkbox"/> | Motif d'intérêt public majeur | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages à l'élevage | <input type="checkbox"/> | Détention en petites quantités | <input type="checkbox"/> |
| Prévention de dommages aux pêcheries | <input type="checkbox"/> | Autres | <input type="checkbox"/> |

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Projet de centrale photovoltaïque au sol, commune de Labourgade (82)

| D. QUELLES SONT LES MODALITES ET LES TECHNIQUES DE L'OPERATION | |
|--|---|
| <small>(renseigner l'une des rubriques suivante en fonction de l'opération considérée)</small> | |
| D1. CAPTURE OU ENLEVEMENT | |
| Capture définitive | <input type="checkbox"/> Préciser la destination des animaux capturés : |
| Capture temporaire | <input checked="" type="checkbox"/> avec relâcher sur place (en dehors de la zone de travaux) <input type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/> |

S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :
Transport à l'aide de seaux, fermés par un couvercle. Les amphibiens adultes et les pontes et les reptiles seront transférés hors emprise chantier dans la foulée de leur capture.

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :

| | | | |
|--------------------------|-------------------------------------|------------------|-------------------------------------|
| Capture manuelle | <input checked="" type="checkbox"/> | Capture au filet | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Capture avec époussette | <input checked="" type="checkbox"/> | Pièges | <input type="checkbox"/> Préciser : |
| Autres moyens de capture | <input type="checkbox"/> | Préciser : | |

Utilisation de sources lumineuses Préciser :
Utilisation d'émissions sonores Préciser :
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

| D2. DESTRUCTION* | |
|---|--|
| Destruction des nids | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : ... |
| Destruction des œufs protégés en cours de chantier. | <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : risque éventuel de destruction d'œufs d'amphibiens, reptiles ou insectes |
| Destruction des animaux | <input checked="" type="checkbox"/> Par animaux prédateurs <input type="checkbox"/> Préciser : Par pièges létaux <input type="checkbox"/> Préciser : Par capture et euthanasie <input type="checkbox"/> Préciser : |

Autres moyens de destruction Par armes de chasse Préciser :
 Préciser : Risque de destruction au cours des travaux de débroussaillage, défrichement/dévégétalisation en phase chantier.

D3 PERTURBATION INTENTIONNELLE*

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
 Utilisation d'armes de tir Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : Pendant la phase travaux (bruits, mouvements d'engins, présences humaines), pendant la phase d'exploitation (réduction de zones de repos et/ou de chasse).

F. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : Le démarrage des travaux est conditionné par le calendrier écologique défini dans les mesures de réduction ; les travaux ne pourront débuter qu'à partir de septembre suivant l'obtention du permis de construire, quel que soit le moment de sa délivrance. La reconnaissance du site et les premiers balisages pourront avoir lieu avant septembre.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Région administrative : Occitanie
 Département : Tarn-et-Garonne (82)
 Canton : Beaumont-de-Lomagne (8202)
 Commune : Labourgade

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace
 Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Dans le cadre du dossier de demande de dérogation au titre de l'Article L411-2 du Code de l'environnement, plusieurs mesures d'évitement, de réduction, de compensation des impacts, d'accompagnement et de suivi des mesures ont été définies, en vue de garantir le maintien en l'état de conservation des espèces impactées, à l'échelle locale.

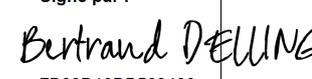
I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : /
 Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : /

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à MONTPELLIER
 Le 4/7/2025
 Votre signature

Signé par :

 7B68D10DB563480...